

Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis municipal n° 49/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.- pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de communication s'appuyant sur une utilisation renforcée des outils papier et numériques de la presse quotidienne locale, La Côte.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique composée de :

Anik Freuler, GDG, 1er membre, rapporteur
Patrick Messmer, GDG
Léonie Wahlen, PLR,
Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP,
Philippe Blanchut, UDC

s'est réunie le lundi 3 septembre, à 20h00, à Montoly dans la salle Léman, avec le municipal responsable, M. Gérald Cretegnny et le responsable de la communication, M. François-Xavier Paccaud.

La commission remercie au préalable Messieurs Cretegnny et Paccaud pour leur présence ainsi que pour les informations et réponses aux questions, données pendant cette séance.

En préambule, M. Cretegnny a tout de suite tenu à clarifier la raison de cette demande de crédit, au vu des questions soulevées lors de la première lecture du préavis en séance du Conseil Communal. Même si l'encart, paru dans l'édition de La Côte du 28 août 2018, parlait essentiellement de soutien à la presse locale, M. Cretegnny a confirmé que cette demande de crédit, pour publier du contenu dans le quotidien de La Côte, est avant tout un moyen supplémentaire de communication de la commune envers ses administrés, faisant pleinement partie du plan de communication ; in fine cela représentera quand même un soutien de la part de la ville de Gland en faveur du quotidien.

« C'est une situation « win-win » pour la commune et la presse locale/régionale, car il faut bien le reconnaître, nous avons besoin de cette dernière afin de parler de Gland. On le voit bien, ce n'est pas dans la presse à plus grande échelle, tel que le journal 24Heures, que l'on cite souvent ce qu'il se passe à Gland. Gland mérite que tout ce qu'elle organise se fasse connaître à ses habitants mais aussi aux alentours. » selon MM. Cretegnny et Paccaud. Et la commission souligne qu'il est également important de garantir une liberté de la presse.

Messieurs Cretegnny et Paccaud ont également présenté à la commission un petit dossier exposant les objectifs généraux en terme de communication pour la commune, tels que :

1. Offrir une communication complète et transparente, tant à l'interne qu'à l'externe
2. Donner une image positive des projets de développement de la ville pour les habitants et les collaborateurs de la commune

3. Rendre l'information plus simple, attractive et en améliorer l'accessibilité et la transparence
4. Faciliter la vie administrative de la population et de l'administration en professionnalisant le guichet virtuel sur le site internet de la commune
5. Faciliter l'activité des autorités et assurer le bon fonctionnement de la démocratie
6. Promouvoir les événements culturels et sportifs
7. Améliorer le niveau de connaissances du personnel de l'administration sur les enjeux et les projets majeurs de la ville et parallèlement de renforcer les liens à l'interne
8. Fédérer les collaboratrices et collaborateurs au projet ville de Gland
9. Assurer une veille technologique en termes d'évolutions des outils de communications
10. Innover par le développement d'outils de communication type web 2.0

La municipalité et l'Administration de la Ville de Gland ont donc évalué chaque objectif en fonction des différents outils de communication de la commune, à savoir :

- Le site internet - <http://www.gland.ch/accueil.html>
- Facebook - <https://www.facebook.com/ville.degland/>
- Twitter - https://twitter.com/ville_gland
- LinkedIn - <https://fr.linkedin.com/company/commune-de-gland>
- Instagram - <https://www.instagram.com/explore/tags/gland/?hl=fr>
- Newsletter électronique - <http://www.gland.ch/newsletter.html>
- Gland Cité - <http://www.gland.ch/gland-officiel/municipalite/journal-communal.html>
- Publi-reportages La Côte
- Les flyers
- L'affichage
- Les événements
- La communication médias

Cette analyse interne, tenant compte également des informations partagées par l'A3CR (Association des chargés de communications de communes romandes, <https://www.a3cr.ch/>), fait apparaître que le site internet de la commune, Gland Cité et les Publi-reportages dans le journal La Côte, répondent au mieux aux objectifs fixés.

Ensuite, cette analyse a aussi mis en évidence que les mêmes trois canaux de communication cités ci-dessus, permettraient de toucher au mieux les publics cibles suivants, par ordre d'importance :

- Le Conseil Communal
- La population
- Les médias
- Les entreprises de la place (promotion économique)
- Les sociétés locales
- Les groupes d'intérêts (ex. Vivag)
- Les députés régionaux au Grand Conseil
- Les parlementaires fédéraux régionaux
- Les communes voisines
- Les plateformes régionales et groupements de communes

- Le Canton et la Confédération

Cette analyse fait également ressortir une complémentarité entre les parutions dans le Gland Cité et les publi-reportages, avec les avantages pour La Côte d'avoir une certaine souplesse et ainsi pouvoir mieux coller à l'actualité, de rayonner au-delà des frontières de la ville de Gland.

Le quotidien de La Côte, avec ses tous ménages, distribués à 80'000 exemplaires dans tous les foyers des 109 communes des districts de Nyon et Morges, permet de toucher bien plus de personnes que les seuls flyers de la ville de Gland. Ceux-ci, au nombre d'environ 15 à 18 par année, seraient donc réduits de 5 à 6 unités ce qui permettrait de diminuer la production de papier de la commune.

L'analyse qui a été présentée à la commission ne mentionne pas les tranches d'âges ciblées. Dans deux autres présentations, préparées par Eshmédias (la maison éditrice du journal La Côte), qui ont été remises à la commission, il apparaît que les tous-ménages, de manière générale, touchent en large majorité (79%) un public âgé de 35 ans et plus.

Alors que fait-on pour les plus jeunes, sachant que les 16 ans et moins, représentent presque 20% de notre population. Et c'est bien connu, Gland est une ville jeune. Alors même si les CHF 65'000.— de ce préavis ne seront pas dépensés que pour du papier mais aussi du numérique, la commission doute que nos jeunes consultent le site « sortir.lacote.ch » ni d'ailleurs le site internet de la commune ou même sa page Facebook. Même si le rapport de gestion 2017 faisait apparaître une jolie progression d'année en année des moyens de communication de la jeunesse, l'utilisation, par exemple, de la page Instagram de la ville de Gland est largement à la traîne.

La commission a donc émis la proposition de revoir l'utilisation de cet outil, voire de considérer également Snapchat ou tout autre moyen non sollicité pour le moment. Messieurs Cretegny et Paccaud s'y sont montrés favorables ; la commission a donc décidé de le confirmer au travers d'un vœu.

Quant à la liste non exhaustive des événements, tels que mentionnés dans le préavis, susceptibles d'être annoncés par ces nouveaux moyens, une conseillère a suggéré de la compléter avec les manifestations organisées par les associations locales, reste à voir sous quelle forme ; la Municipalité est ouverte à cette proposition.

Concernant le montant de CHF 65'000.—, il faut noter que le préavis comporte une petite erreur en page 3 ; il faut donc préciser que ce montant concerne l'année 2019 et que le même montant sera porté au budget dès 2020 (et non 2019).

La commission a pris note que ce montant est susceptible d'être revu au fil de l'évolution et par conséquent, ce préavis n'engage en rien un montant défini pour un certain nombre d'années à venir.

Lors du débat du préavis 49/2018 en première lecture, le Conseil communal avait demandé à la commission technique de chercher des informations sur les éventuels autres soutiens financiers aux divers médias par la ville de Gland.

Outre la somme de CHF 130'000 accordé pour 2018 par le Conseil communal à l'entreprise de télévision régionale NRTV suite à l'approbation du préavis 30/2017, et d'inscrire la même

somme dans les projets de budget communal pour 2019 et 2020, MM. Cretegny et Paccaud ne mentionnent aucune autre subvention.

Conclusion :

Au regard des différents éléments discutés et évalués ci-dessus, la commission émet les vœux suivants :

- Que la Municipalité et l'administration communale réfléchissent aux meilleurs moyens de toucher les jeunes, de communiquer avec cette tranche d'âge, en développant plus le recours aux réseaux sociaux tels qu'Instagram et Snapchat ou tout autre moyen jugé pertinent.
- Qu'une analyse soit faite sur l'impact qu'aura cette nouvelle façon de communiquer les événements à la population, si possible avant la présentation du budget 2020.

Au vu de ce qui précède et convaincue de cet aspect de la politique de communication proposée dans ce préavis par la Municipalité, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis municipal n°49/2018, d'accorder le crédit de CHF 65'000.— et d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre sa nouvelle politique de communication en partenariat avec le quotidien de La Côte.

Pour la Commission technique :

Mme Anik Freuler, GDG,
1er membre et rapporteur

Patrick Messmer, GDG

Léonie Wahlen, PLR

Philippe Blanchut, UDC,

Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP

Gland, le 6 septembre 2018